

**Conférence interparlementaire
des organes spécialisés dans les affaires européennes
Paris, 16-17 novembre 1989**

Message de Laurent Fabius
Président de l'Assemblée nationale

Mes chers collègues,

A Madrid, en mai dernier, les Présidents des Parlements des pays membres de la Communauté et du Parlement Européen ont décidé, à l'unanimité, de mettre en oeuvre plusieurs mesures destinées à renforcer l'implication des législatifs nationaux dans le processus politique de la construction communautaire. Sur la base d'un rapport que j'avais alors soumis à l'appréciation de mes collègues, un certain nombre de dispositions pratiques avaient été arrêtées. Parmi celles-ci, le principe avait été retenu d'organiser une réunion de l'ensemble des organes spécialisés des Parlements qui consacrent leurs travaux aux questions communautaires et de prévoir, dès le printemps prochain, dans chacune de nos assemblées, un débat politique avec chacun de nos Gouvernements et avec le Conseil des Ministres de la Communauté sur un même grand sujet qui devrait être l'Europe sociale.

C'est pourquoi j'ai pris l'initiative de proposer que la première session de ce type, dont j'espère qu'elle sera suivie de beaucoup d'autres, se tienne à l'Assemblée nationale à Paris au cours de la présidence française.

Croyez bien que j'aurais été particulièrement heureux de vous accueillir en cette occasion et il ne tient qu'à des raisons impérieuses de calendrier que je ne puisse être parmi vous. Comme vous le savez peut-être, je suis au même moment en compagnie de ma collègue Mme Süßmuth, Présidente du Bundestag, en visite officielle à Moscou afin d'adresser au Soviet Suprême un message de cordiale amitié et de manifester ainsi notre volonté de coopérer ensemble au service de la démocratie, dont le travail parlementaire est la garantie indispensable.

* * * * *

./.

Mes chers collègues,

Nos constitutions et nos institutions sont diverses. Pour répondre au défi lancé aux Parlements nationaux par la construction de l'Europe, certains ont créé l'équivalent de commissions permanentes, d'autres des sous-commissions, d'autres des délégations, certains Parlements ne disposent d'aucune structure spécialisée. Et pourtant on rencontre partout la même préoccupation, la même obsession : faire en sorte que nos Parlements participent plus activement à l'édification de l'Europe.

Nos ordres du jour sont encombrés par la transposition en droit interne de textes communautaires. En France, et cela est vrai dans tous nos pays, plus de la moitié de la législation votée peut être considérée comme prise "sous influence" communautaire.

Or n'est-ce pas le plus grand des paradoxes que de constater que souvent le lieu où il est le moins question de l'Europe, c'est précisément le Parlement national ?

Voilà pourquoi cette réunion d'aujourd'hui revêt une importance particulière. L'objectif n'est pas d'harmoniser nos structures, mais de confronter nos expériences, d'apprendre à nous mieux connaître, à travailler en commun, à oeuvrer avec le Parlement européen, de s'efforcer ensemble d'améliorer le fonctionnement de nos institutions et de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions dans lesquelles l'Europe s'édifie aujourd'hui.

Bien sûr la légitimité démocratique de la Communauté repose sur le Conseil qui exerce ses prérogatives sous le contrôle des Parlements nationaux, contrôle qui a eu parfois tendance à se diluer à mesure qu'avancait la construction européenne. Elle repose aussi, c'est une évidence, sur le Parlement européen dont le rôle a été notablement accru par les dispositions de l'Acte Unique.

./.

Mais chacun ressent malgré tout à la fois ce "déficit démocratique" d'une Europe souvent technocratique et lointaine, et donc la nécessité de rapprocher l'Europe des peuples, c'est-à-dire d'abord des élus nationaux.

Comment y parvenir ? Nous avons commencé d'y réfléchir pour ce qui nous concerne.

Nous pensons qu'il faut faire en sorte que les Parlements nationaux scient davantage associés à l'élaboration des règles communautaires quand ils ne le sont pas ou peu, ainsi qu'à l'expression de la démocratie dans la vie de la Communauté. Il faut désormais que nous légiférions avec une meilleure connaissance de ce qui existe chez nos partenaires. Nos Parlements nationaux doivent être mieux à même de contrôler les positions défendues par leurs Gouvernements en Conseil. Apprenons, enfin et surtout, à travailler ensemble, c'est-à-dire à Douze ou plutôt à Treize. Multiplions les contacts, enrichissons le dialogue entre le Parlement européen et nos Parlements nationaux. Je sais que c'est déjà le cas pour certains d'entre nous. Il faut veiller à ce que les relations ne soient pas à sens unique, chaque branche de la légitimité démocratique doit s'en trouver renforcée pour le plus grand bien de la démocratie et de la construction européenne.

J'ajouterai que l'affirmation de la dimension politique commune des membres de la Communauté me paraît particulièrement importante en réponse aux développements politiques que nous constatons en Europe de l'Est

Votre rôle, notre rôle est donc essentiel. Je forme de grands espoirs dans le succès de vos rencontres présente et futures. Je vous souhaite un excellent travail et une très chaleureuse bienvenue.